

Liban

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1976)**

PDF erstellt am: **01.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. OPÉRATIONS

Liban

L'année 1976 a vu l'intensification de la guerre civile au Liban, caractérisée par des combats urbains, des bombardements intensifs et aveugles d'artillerie, en particulier à Beyrouth et à Tripoli, ainsi que par des affrontements, parfois très violents mais localisés, en province. Cette situation a duré jusqu'en octobre, date de l'intervention de la Force Arabe de Dissuasion (FAD), qui a mis fin aux combats sans pour autant que soient résolus tous les problèmes humanitaires.

Autre caractéristique de cette guerre: la multiplicité des milices et groupes armés, laquelle a rendu souvent aléatoire, voire nul le respect des principes humanitaires. Cela s'est traduit par de nombreuses prises d'otages, des exécutions sommaires, ainsi que, surtout pendant les premiers mois de l'année, le non-respect des emblèmes protecteurs de la croix et du croissant rouges.

Le CICR s'est donc trouvé confronté avec une situation où l'exercice de sa mission était entravé par la nature même des événements, et où il a dû user de toute sa persuasion pour amener les différents groupes armés à faire respecter, par leurs combattants, les principes élémentaires d'humanité.

Parallèlement à cette tâche fondamentale, qui a nécessité de nombreuses démarches, le CICR a mis progressivement sur pied un dispositif lui permettant d'apporter protection et assistance, sans discrimination, aux victimes de part et d'autre. Afin d'avoir accès aux différentes zones et parties au conflit, il a ainsi été amené à ouvrir, outre sa délégation à Beyrouth-Ouest, des sous-délégations à Jounieh, Tripoli et Baalbeck.

Relevons que cette action, conduite par le CICR, a vu la participation de l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge; elle n'aurait pas été possible sans le soutien apporté par les Sociétés nationales au CICR, aussi bien sur les plans matériel et financier que sur celui du personnel mis à disposition.

A la fin de l'année, les effectifs du CICR s'élevaient à une soixantaine de délégués et collaborateurs, y compris le personnel médical, fourni par les Croix-Rouges nordiques (voir ci-après p. 8), ainsi qu'à 120 employés recrutés sur place.

La protection

Pour les diverses raisons évoquées ci-dessus, le CICR s'est heurté à de nombreuses difficultés dans l'accomplissement de sa mission de protection. Celle-ci s'est déployée, d'une part, en faveur des combattants et des civils faits prisonniers, d'autre part, des communautés isolées en milieu hostile.

Les prisonniers. — Dès le début des hostilités, le CICR est intervenu à de nombreuses reprises auprès des responsables politiques et militaires des différents partis et groupes armés au

Liban, afin de leur rappeler leurs obligations concernant le traitement des prisonniers, conformément à l'esprit des Conventions de Genève.

Début juin, à la suite de l'arrivée des troupes syriennes au Liban, le CICR a entrepris de nouvelles démarches auprès des autorités syriennes et des groupes armés intéressés.

Il a obtenu, de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) et de l'Armée du Liban Arabe (ALA), l'autorisation de visiter tous les membres des forces armées syriennes capturés au cours des combats. C'est ainsi que les délégués du CICR ont eu accès, lors de trois visites effectuées les 14, 16 et 21 juin à Beyrouth et à Saïda, auprès de 91 prisonniers militaires syriens. Ceux-ci ont été libérés et rapatriés dans le cadre d'un accord conclu par l'intermédiaire de la Ligue arabe prévoyant, entre autres, la libération de tous les prisonniers.

C'est le 14 août à Antélias (banlieue est de Beyrouth), où des délégués ont eu accès auprès de 10 prisonniers en mains du parti des Phalanges, que le CICR a commencé ses visites aux détenus libanais et palestiniens en mains des divers partis politiques et groupes armés au Liban. A partir de cette date et jusqu'en novembre, quelque 120 prisonniers, détenus par 10 partis différents, furent visités dans 12 lieux de détention situés à Beyrouth, banlieue est et ouest, à Antélias, dans la montagne du Chouf, à Saïda, Tripoli, Hasbaya et à Kleya, au sud du pays. Pendant cette période, la plupart de ces prisonniers furent libérés sous les auspices du CICR ou à la suite de son intervention.

Après l'échange, le 29 novembre à Beyrouth, de 34 personnes détenues de part et d'autre, tous les partis et milices déclarèrent ne plus détenir de prisonniers, exception faite des forces libanaises à Kleya. En effet, fin 1976, ces dernières détenaient encore 4 personnes régulièrement visitées par le CICR, et en faveur desquelles des démarches étaient en cours pour leur libération.

En outre, fin octobre, suite aux décisions prises aux sommets arabes de Riyad et du Caire en vue de mettre un terme à la guerre civile, une Force Arabe de Dissuasion intervenait au Liban. Dans sa tâche de pacification, cette dernière était amenée à prendre des mesures d'ordre public, procédant notamment à des arrestations.

Aux fins d'être à même de répondre aux demandes de nouvelles qui lui étaient adressées par les familles de personnes arrêtées, de visiter ces dernières et d'accomplir ses tâches traditionnelles de protection, le CICR a entrepris des démarches au plus haut niveau auprès des autorités libanaises et syriennes. A la fin de l'année, aucune réponse n'avait encore été transmise au CICR à ce sujet.

Les communautés isolées. — En mars 1976, le CICR a envoyé, dans les régions de la Bekaa et de l'Akkar, deux équipes médicales mobiles composées chacune d'un médecin, d'une infirmière et d'un délégué. Elles avaient pour tâche d'assurer, au travers de visites régulières, protection et assistance aux minorités musulmanes et chrétiennes isolées en milieu hostile. Ces équipes, dont le nombre a par la suite été augmenté et dont l'activité s'est progressivement étendue à tout le territoire



libanais, représentaient souvent le seul lien entre les familles séparées, notamment grâce aux nouvelles qu'elles ont pu transmettre.

L'assistance médicale

L'intensification des combats a fortement ébranlé l'infrastructure médicale libanaise, qui, bien que très développée, s'est peu à peu désagrégée, en particulier en province, et n'a plus été en mesure de répondre à tous les besoins de la population.

C'est ainsi que, dès le début de l'année, deux problèmes importants sont apparus : d'une part, les hôpitaux arrivaient souvent à la limite de leur capacité et n'étaient pas toujours à même d'absorber les vagues successives de blessés qui y étaient

acheminés ; d'autre part, le ralentissement puis l'interruption des relations commerciales avec l'extérieur, de même que l'effritement de l'administration médicale entraînaient une paralysie presque complète des réseaux d'approvisionnement des hôpitaux et dispensaires du pays.

L'hôpital de campagne. — Pour parer en partie au premier problème, le CICR a installé un hôpital de campagne dans une zone spécialement défavorisée dans le domaine médical : la banlieue sud de Beyrouth.

Inauguré le 13 février 1976, cet hôpital, complètement équipé pour la chirurgie de guerre et mis à disposition du CICR par les Croix-Rouges danoise, finlandaise, norvégienne et suédoise, se trouvait tout d'abord sous tentes. Alors que des combats intenses faisaient rage dans le quartier où il était installé, il a



été nécessaire de le transférer, pour des raisons de sécurité, à la mi-juin, dans un bâtiment en dur, situé à proximité de la délégation de Beyrouth-Ouest. Dès lors, il travailla sans discontinuer, au maximum de sa capacité, correspondant, du point de vue de la fréquence des opérations, à un service chirurgical de 150 lits et devenant ainsi l'un des hôpitaux les plus importants dans le secteur ouest. Les équipes médico-chirurgicales qui s'y sont succédé, fournies par les Sociétés nationales nordiques précitées, comptaient chacune une quinzaine de médecins et infirmières, outre une quarantaine d'employés libanais et palestiniens.

Etant donné l'arrêt des combats, le CICR a décidé de fermer l'hôpital le 11 décembre, tout en maintenant les installations sur place pour faire face à toute éventualité.

Du 13 février au 11 décembre 1976, les équipes médico-chirurgicales ont effectué 635 opérations majeures, 3 266 opérations mineures et 2 962 séances de physiothérapie, alors que 7 993 journées d'hospitalisation étaient enregistrées. Outre les blessés de guerre, de nombreux malades ont été traités au dispensaire de l'hôpital (24 436 consultations au total), la plupart étant des personnes déplacées.

Les équipes médicales mobiles. — Les deux équipes médicales mobiles, envoyées en mars dans la Bekaa et dans l'Akkar, avaient pour tâches spécifiques de ravitailler les dispensaires de ces régions en médicaments et de soigner les malades des villages dépourvus de médecins.

L'équipe opérant dans l'Akkar a pu agir dans des conditions normales, se rendant chaque jour dans différentes localités de la région. L'équipe de la Bekaa, en revanche, a dû être retirée après quelques semaines, en raison du non-respect de l'emblème par les milices locales, lequel mettait en danger la vie des membres de l'équipe médicale. Cette dernière, toutefois, put reprendre son activité à fin août 1976.

L'approvisionnement des hôpitaux et des dispensaires. — Les hôpitaux et les dispensaires, pour la plupart isolés et coupés de tout approvisionnement, devaient faire face à une situation nécessitant un effort accru de leur part, vu l'afflux des blessés.

Dans une première étape, le CICR s'est efforcé de soutenir les hôpitaux en leur fournissant des médicaments et du matériel de première urgence. Trois commissions médicales ont été formées, regroupant les principaux hôpitaux, respectivement ceux de Beyrouth-Ouest, Beyrouth-Est et Tripoli, afin de rationaliser la fourniture des médicaments et d'assurer la meilleure répartition possible entre ces divers établissements.

Dans un deuxième stade, il s'agissait de réactiver les structures existantes dans les provinces. A cet effet, les délégués-médecins du CICR ont parcouru le pays, visitant les dispensaires et postes de secours et assurant leur approvisionnement. Cette action fut conduite en collaboration avec les responsables locaux de la Croix-Rouge libanaise, du « Croissant-Rouge palestinien » et d'organisations humanitaires para-gouvernementales ou privées.

A fin 1976, trois équipes, placées sous la responsabilité d'un médecin chargé de la coordination et composées chacune d'un

médecin ainsi que d'une infirmière, poursuivaient cette action dans tout le pays, à partir de Beyrouth, de Jounieh et de Tripoli. La valeur totale des médicaments et de l'équipement médical fournis par le CICR en 1976 s'élève à plus de 10,7 millions de francs suisses.

Le CICR a également participé, avec les commissions médicales précitées, à l'organisation d'une campagne de vaccination, dont les vaccins ont été fournis par l'OMS.

Un ingénieur sanitaire et un technicien de cette même organisation ont en outre effectué, en collaboration avec les équipes médicales du CICR, des contrôles d'eau, dans les régions du pays les plus touchées par les combats.

Les invalides de guerre. — Vu le grand nombre de personnes ayant perdu des membres à la suite de blessures de guerre, le CICR a décidé de mettre sur pied plusieurs projets dans le domaine de la réadaptation qui pourraient ensuite être repris par les Sociétés nationales, Gouvernements ou autres organisations intéressés. A cette fin, il a envoyé sur place un technicien en prothèse qui a procédé, aux mois de novembre et décembre, à une évaluation générale de la situation dans ce domaine. Il a de plus réactivé un atelier de prothèses à Beyrouth, qui, à la fin de l'année, avait déjà équipé plusieurs invalides.

Le CICR a également transféré vingt-cinq jeunes gens, mutilés de guerre, dans des pays européens (Bulgarie, URSS et Hongrie) ayant accepté de les accueillir afin de les soigner.

Tell-al-Zaatar. — Dans le cadre de son action d'assistance aux blessés, le CICR a été amené à mettre sur pied une opération particulièrement risquée. Pendant plusieurs semaines, le camp de Tell-al-Zaatar, à Beyrouth, a été le centre de combats intenses, faisant de nombreuses victimes (9 430). Or, les blessés qui se trouvaient à l'intérieur du camp assiégé ne pouvaient être traités faute des moyens adéquats. La seule solution pour les sauver consistait donc à les évacuer.

C'est à cet effet que, dès le 5 juillet, le CICR entreprenait des démarches pressantes auprès de toutes les parties, les adjurant de conclure un cessez-le-feu pour permettre cette évacuation.

Après de nombreuses difficultés et de longues négociations, trois opérations eurent lieu les 3, 4 et 6 août. Des convois comprenant une douzaine de camions et d'ambulances, ainsi qu'une douzaine de délégués du CICR et quelque 25 secouristes de la Croix-Rouge libanaise parvenaient à évacuer 408 blessés au total.

Cependant, de graves incidents survenaient lors de cette troisième opération, un mouvement de panique se produisant parmi la population civile du camp au moment de l'arrivée du convoi du CICR, qui était submergé, alors que des francs-tireurs prenaient pour cible les blessés étendus sur leur civière.

Dans ces circonstances, le CICR décidait de stopper l'évacuation des blessés et faisait savoir aux Parties que la seule solution réellement humanitaire au problème des assiégés de Tell-al-Zaatar résidait dans une évacuation de l'ensemble de la population civile du camp.

Le 12 août, le camp était pris par les forces qui l'assiégeaient, avant qu'un accord soit intervenu, à ce sujet, entre les Parties intéressées. De manière improvisée et dans des conditions extrêmement difficiles — il n'y avait pas de cessez-le-feu — les délégués du CICR parvenaient à évacuer un millier de personnes à bord de camions, alors que plusieurs milliers d'autres franchissaient la ligne de démarcation par leurs propres moyens.

Les secours

Estimé à 150 000 au mois de mai, le nombre des personnes déplacées et autres victimes de la guerre ayant besoin d'une assistance matérielle s'est fortement accru dès le mois de juillet, en raison des combats acharnés que se sont livrés les forces en présence sur les fronts dits « traditionnels », aussi bien à Beyrouth et dans sa banlieue que dans les autres régions du pays.

Dès les premiers mois de l'année, le CICR s'est préoccupé du sort de ces personnes et leur a distribué des secours. En octobre, sur un total de 1 350 000 personnes nécessitant des secours, 780 000 d'entre elles, ne bénéficiant de l'assistance d'aucun autre organisme, recevaient du CICR une aide alimentaire d'appoint, de même que des couvertures, des vêtements et des ustensiles de cuisine.

Les problèmes logistiques. — On ne peut parler de l'action du CICR dans le domaine de l'assistance matérielle sans évoquer les problèmes logistiques qui se sont posés tant au niveau de l'acheminement, de la réception, que de la distribution des secours.

Durant le premier trimestre 1976, l'acheminement n'a guère posé de problèmes, la ville de Beyrouth étant régulièrement desservie par avion. Cependant, la distribution et la répartition des secours ne tardèrent pas à se heurter à l'obstacle que représentait la ligne de front coupant Beyrouth en deux parties.

Vers la mi-mars, il était ainsi devenu impossible de ravitailler le secteur est de la ville à partir de la zone tenue par la coalition palestino-progressiste, où se trouvait l'aéroport. Le CICR ouvrit alors une sous-délégation à Jounieh et décida d'utiliser Chypre comme base avancée pour acheminer par bateau les secours destinés au secteur tenu par les forces conservatrices. Le premier envoi, composé de 11 tonnes de matériel médical, quitta Limassol pour Jounieh le 31 mars 1976.

Dès lors, les envois de secours allaient se poursuivre par avion sur Beyrouth et par bateau sur Jounieh, la sous-délégation ouverte à Tripoli étant ravitaillée à partir de la Syrie.

La fermeture de l'aéroport de Beyrouth, début juin, conduisit le CICR à entamer des négociations pour obtenir, de toutes les parties intéressées l'autorisation d'atterrir avec son propre avion spécialement affrété et marqué du signe de la croix rouge. Cet avion, un DC-6, effectua son premier vol Larnaca-Beyrouth le 22 juin, transportant 10 tonnes de médicaments. Quarante vols eurent ainsi lieu jusqu'au 12 août, permettant d'acheminer quelque 420 tonnes de matériel médical et de vivres sur Beyrouth.

Durant la même période, 13 envois furent effectués, par bateau, à destination de Jounieh et un à destination de Tripoli, totalisant 323 tonnes de secours.

Les conditions minimales de sécurité n'étant plus garanties, le CICR dut interrompre ses vols le 12 août. L'acheminement des secours se poursuivit alors par voie maritime, le CICR ayant affrété un bateau, le « Kalliopi ». Celui-ci, battant pavillon Croix-Rouge, entra pour la première fois dans le port de Jounieh, le 23 août 1976. Ancré à Limassol, ce bateau allait dès lors faire la navette entre Chypre et les ports de Tripoli, Jounieh, Tyr, et, dès le 24 décembre, celui de Beyrouth. A fin 1976, le « Kalliopi » avait effectué 13 voyages, transportant au total 3 988 tonnes de secours CICR vers le Liban.

Seule organisation présente sur l'ensemble du territoire libanais, le CICR a, en fait, canalisé l'assistance humanitaire de la communauté internationale destinée à toutes les victimes au Liban.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1976, le CICR a acheminé vers ce pays quelque 5 378 tonnes de secours — soit 540 tonnes de médicaments et matériel médical, 4 308 tonnes de vivres et 530 de couvertures, vêtements et divers — pour une valeur de plus de 20,4 millions de francs suisses.

A la fin de l'année, 20 délégués du CICR, appuyés par des employés recrutés sur place, étaient chargés d'organiser la réception et la distribution de ces secours. La Croix-Rouge libanaise et le « Croissant-Rouge palestinien » ont apporté leur concours à ces opérations.

Recherche de disparus

Au cours du premier semestre 1976, les activités de l'Agence centrale de recherches ont consisté avant tout à assurer un lien entre les familles libanaises et leurs proches à l'étranger. En effet, l'exode de milliers de personnes, suscité par la guerre, a donné lieu à de nombreuses demandes de nouvelles.

Par la suite, l'intensification des combats et les difficultés rencontrées pour traverser les lignes de démarcation ont provoqué une augmentation des demandes de nouvelles provenant des différentes régions du Liban lui-même. Le CICR a ainsi été appelé à renforcer le dispositif existant en envoyant sur place des spécialistes de l'Agence centrale de recherches à Genève. Une description des activités dans ce domaine figure à la page 33 du présent Rapport. Le nombre de messages



transmis s'élève au total à 22 770 et celui des enquêtes ouvertes à 17 800.

Dans le cadre de réunions de familles, 64 personnes, appartenant aux catégories suivantes ont été transférées par le CICR d'une zone à l'autre, soit: blessés et malades, enfants jusqu'à douze ans, femmes enceintes et personnes de plus de soixante ans.

Le financement de l'action

L'action du CICR au Liban n'aurait pas été possible sans la confiance que lui ont témoignée de très nombreux gouverne-

ments, Sociétés nationales, organisations internationales et particuliers et sans l'appui matériel considérable qu'ils lui ont apporté.

À fin 1976, les dons reçus par le CICR, à la suite de ses deux appels de fonds lancés les 24 mai et 8 octobre, s'élevaient à près de 30 millions de francs suisses pour les contributions en espèces, 24 millions pour celles en nature et 1,3 million pour les services (gratuité des transports, prise en charge des frais engendrés par les équipes médicales mises à disposition par les Sociétés nationales). La liste des donateurs, en ce qui concerne les contributions en espèces, figure à la page 64 du présent Rapport.

Liste des donateurs ayant contribué par des dons en nature à l'action de secours du CICR au Liban en 1976:

Croix-Rouges et Croissants-Rouges

Afghanistan, Arabie Séoudite, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Danemark, Egypte, Etats-Unis, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Koweït, Lybie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

Gouvernements

Australie, Belgique, Etats-Unis, Irak, Norvège, Qatar, Suisse.

Divers

29 organisations, parmi lesquelles Caritas, le Conseil œcuménique des Eglises, la CEE, le HCR, OXFAM, OMS, «Save the Children Fund», «Seventh-Day Adventist World Service», l'UIPE, l'UNICEF, l'UNRWA, ainsi que la population civile de Cisjordanie, diverses associations palestiniennes et des industries privées.

Conflit entre Israël et les pays arabes

Tout au long de l'année 1976, le CICR a poursuivi son action de protection et d'assistance en faveur des populations civiles victimes du conflit israélo-arabe, cela spécialement dans les territoires occupés.

A cet effet, le CICR a gardé, en Israël et dans les territoires occupés, un dispositif analogue à celui des années précédentes, soit: une délégation à Tel Aviv (qui couvre également le territoire occupé du Golan) et deux sous-délégations respectivement à Jérusalem et à Gaza, totalisant un effectif de 12 délégués, 4 employés administratifs envoyés par le siège et 33 employés recrutés sur place.

Le CICR a également maintenu ses délégations en République arabe d'Égypte (2 délégués, un opérateur radio et

5 employés recrutés sur place), en Jordanie (1 délégué, un opérateur radio et 7 employés recrutés sur place) et en République arabe syrienne.

Dans ce dernier pays cependant, en raison du conflit libanais, le CICR a notablement renforcé sa délégation durant le second semestre de l'année. Habituellement chargée de traiter les problèmes en relation avec le conflit israélo-arabe, la délégation de Damas a en effet été amenée à jouer un rôle important dans l'approvisionnement en secours et le transit de personnel à destination du Liban. C'est ainsi que, au plus fort de l'intervention du CICR au Liban, l'effectif de cette délégation s'élevait à 11 personnes (3 délégués et 8 employés recrutés sur place).

L'applicabilité de la IV^e Convention

En 1976, le Gouvernement israélien a maintenu sa position selon laquelle il ne reconnaît toujours pas l'applicabilité de la